



Ville de Gex

Gex, le 6 septembre 2016

16/01/MB/EB/DP N°07

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

5 SEPTEMBRE 2016

- PRÉSENTS** : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINGCK, VENARRE
Mesdames VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉLAN, MOISAN,
Adjoints.
Messieurs CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD,
CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, JUILLARD, DUBOUT,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, MARET,
REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN et CHARRE.
- POUVOIRS** : Mme COURT donne pouvoir Mr DUNAND,
Mme GILLET donne pouvoir à Mme MOISAN,
Mr BERTHIER donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
M. IVANEZ donne pouvoir à Mr PELLÉ.
- SECRÉTAIRE** : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (CCPG)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015 de la CCPG.

Ce document a été transmis à l'ensemble du Conseil par courriel.

Il y aura prochainement une réunion dans laquelle seront évoqués les transferts de compétences et les équilibres fiscaux et financiers.

Au 1^{er} janvier 2017, seront transférés la compétence Tourisme et ZA qui modifieront la répartition de la fiscalité Commune-CCPG.

Un débat important portant sur la fiscalité unique devra être mené, en effet l'instauration de celle-ci permettrait à la CCPG de bénéficier de dotations supplémentaires provenant de l'État.

Pour le tourisme, le rendement de la taxe de séjour est faible et ne couvre pas les sommes engagées par les collectivités.

Le coût de cette activité économique ne doit pas être supporté par les contribuables mais par ceux qui en ont le retour.

Au cours de l'exercice 2017, la CCPG devra prendre en charge les déchets inertes et début 2018 les eaux pluviales.

Des démarches sont en cours pour reprendre la compétence Transport avec le Conseil Départemental. Il est opportun de le faire avant que cette compétence ne soit transférée à la Région avec laquelle les négociations seront plus complexes.

Aucune remarque n'est présentée sur ce compte rendu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 26 août 2016)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Demande d'attribution de la Compensation Financière Genevoise auprès du Conseil Départemental de l'Ain – Extension du groupe scolaire de Parozet
- 2) Avenants bail cinéma,
- 3) Subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) pour la prise en charge des chèques-vacances au titre de l'année 2016,
- 4) APE 2016/2017 : Convention de partenariat avec l'association « Pays de Gex Natation »,
- 5) APE 2016/2017: Protocole d'accord entre les Communes de Gex et d'Echenevex – Activité piscine,
- 6) APE 2016/2017 : Convention-cadre de mise à disposition du service éducation au développement durable entre la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) et la Commune de Gex,
- 7) Tarif 2016 « Rencontres du cinéma de patrimoine »,
- 8) Conventions d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocation familiale de l'Ain : accueil périscolaire, accueil extrascolaire et APE du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019,
- 9) Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA – Assemblée spéciale des Communes actionnaires,
- 10) Élection des membres à la commission administrative du CCAS suite à la démission de l'un de ceux-ci,
- 11) Foncier – Travaux de voirie – Acquisition d'une partie de la propriété de Mr & Mme REYMOND,
- 12) Foncier – Aménagement Col de la Faucille – Acquisition propriété Consorts COLNOT.

COMMISSIONS :

- 1) Commission Urbanisme du 7 juillet 2016,
- 2) Commission Voirie – Bâtiment - Espaces Verts - Environnement du 31 août 2016,
- 3) Commission Logement & Urbanisme du 21 juillet 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Lecture des décisions :

- Saison culturelle 2016-2017 – contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique – programmation spéciale dédiée à l'opéra – FRA CINEMA,
- Mise en conformité et accessibilité PMR de la piscine municipale – acte de sous-traitance – SAS AJE ULTIMATE,
- Réhabilitation des façades de l'école de Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°7 : Étanchéité – SAS Alain PIGUET,
- Assurances dommages ouvrage et tous risques chantier groupe scolaire Parozet,
- Attribution du logement de secours sis 62 rue de l'Horloge à Monsieur André LOTTER,
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 12 plâtrerie-peinture-isolation BONGLET (avenant 1),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 16 électricité AREA TECHNOLOGIE (avenant 2),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 16 électricité AREA TECHNOLOGIE (avenant 3),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 14 chauffage SCIANDRA (avenant 2),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 31 ascenseur CFA (avenant 1),
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°1 : Échafaudage – NTT ECHAFAUDAGE,
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°10 : Menuiserie Extérieure Bois – Entreprise LAFFAY,
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°20 : Ravalement des façades – Entreprise BONGLET,
- Fourniture et pose de grillage rigide au stade de Chauvilly – acte d'engagement – Entreprise APTV,
- Festival « P'Tits Yeux Grand Écran 2016 » - contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Dessine-moi une chanson » - association « Le Rêve »,
- Festival « P'Tits Yeux Grand Écran 2016 » - contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Les enfants des fontaines » - compagnie du théâtre des mots,
- Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat d'engagement – GVA PROSTUDIOS,
- Mise en conformité et accessibilité PMR de la mairie et de la salle des fêtes – acte de sous-traitance – SARL 2 AS APPLICATION,
- Acquisition d'un tracteur pour le stade de Chauvilly – acte d'engagement – Entreprise LAVERRIÈRE,
- Acquisition d'une saleuse pour le CTM – acte d'engagement – Entreprise ARVEL,
- Changement des fenêtres de la Sous-Préfecture – acte d'engagement – Entreprise MCCY,
- Changement des fenêtres de l'appartement de la bibliothèque – acte d'engagement – Entreprise TAVERNIER
- Prolongation bail – Logement de secours sis 62 rue de l'Horloge – Mr André LOTTER,
- Fourniture et pose de panneaux opaques polycarbonate 40 mm – acte d'engagement – Entreprise EDA.

1. DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le département a pré-affecté, lors de la session exceptionnelle du 25 janvier 2016, la somme de 150 000 euros à la Commune de Gex pour son projet d'extension du groupe scolaire de Parozet au titre de la part départementale du 46ème versement de la Compensation Financière Genevoise (courrier du 14 mars 2016 ref DLE /MAL 128 (3938)).

Une délibération du Conseil Municipal qui précise le montant des travaux doit être jointe au dossier d'investissement à transmettre au plus tard le 15 septembre 2016, afin de solliciter l'attribution définitive de la subvention.

Ce dossier comprend : une note de synthèse descriptive, la présente délibération, le permis de construire, le calendrier de réalisation, un estimatif par poste.

Estimatif poste par poste pour les 18 lots de travaux :

Lot-Désignation	Montant HT
LOT 1 - Terrassement VRD	537 960,60 €
LOT 2 - Gros œuvre	1 454 342,56 €
LOT 3 - Charpente couverture	1 059 213,02 €
LOT 4 - Étanchéité et protection	90 408,40 €
LOT 5 - Menuiseries extérieures alu et BSO	536 262,00 €
LOT 6 - Serrurerie	83 789,40 €
LOT 7 - Cloisons, plafonds	384 143,93 €
LOT 8 - Menuiseries	408 317,70 €
LOT 9 - Agencement	70 244,00 €
LOT 10 - Peintures	131 144,55 €
LOT 11 - Carrelages faïences	142 500,00 €
LOT 12 - Sols souples	114 747,00 €
LOT 13 - Ascenseur	55 461,00 €
LOT 14 - CVS	684 997,00 €
LOT 15 - Électricité	442 597,29 €
LOT 16 - Cuisine	105 942,00 €
LOT 18 - Aménagements extérieurs	290 971,31 €
TOTAL HT	6 593 041,76 €

◆ DÉLIBÉRATION

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la pré-affectation la somme de 150 000 euros pour l'extension du groupe scolaire de Parozet au titre de la part départementale du 46^{ème} versement de la Compensation Financière Genevoise et de solliciter l'attribution définitive de cette subvention.

Le coût global de cette opération est évalué à 6 593 041€HT pour les seuls travaux, 695 861 € HT au titre de la Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTÉ** les propositions ci-dessus.

2. AVENANTS BAIL CINÉMA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 1995, la Commune a signé un bail avec Madame MARGUIN pour la location du cinéma « Le Patio ».

Ce bail est arrivé à son terme le 31 décembre 2014.

En outre, Madame MARGUIN, par acte notarial du 21 janvier 2016, a fait donation de son bien à Monsieur Sébastien MARGUIN demeurant 3 chemin de la Fontaine – 01220 SAUVERNY.

En premier lieu et afin de régulariser la situation, il vous est proposé de renouveler, par un avenant n°7, le bail consenti par Mme MARGUIN, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

En second lieu, il vous est proposé, par un avenant n°8, de prendre acte du transfert en pleine propriété du bien loué à la Commune par Monsieur Sébastien MARGUIN, à compter du 21 janvier 2016.

La révision du loyer était indexée sur l'indice de la construction, or les baux commerciaux renouvelés depuis septembre 2014 ne peuvent plus être indexés sur cet indice.

Il convient donc d'indexer le montant du loyer sur l'indice des loyers commerciaux.

Le montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2015 sera donc revalorisé en fonction de l'évolution de cet indice entre le 2^{ème} trimestre 2011 et le 2^{ème} trimestre 2014.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Dans l'opération Cœur de Ville, il est prévu de réaliser 2 salles de cinéma. Comment ceci se passera-t-il ? »

Monsieur le Maire : « Nous ferons comme tous les commerçants, nous résilierons le bail. Celui-ci court jusqu'en 2017, les salles ne seront probablement pas encore réalisées. »

◆ DÉLIBÉRATIONS

AVENANT N°7 AU BAIL DE LOCATION DU CINÉMA

VU la note de synthèse,

VU l'avenant joint à la présente,

VU la délibération du 11 octobre 1994,

VU le bail du 31 décembre 1994 prorogé par avenants des 1^{er} janvier 1997, 11 octobre 1999, 07 avril 2003, 13 décembre 2005, 28 janvier 2009 et 19 décembre 2011,

VU l'indice INSEE de la des loyers commerciaux,

CONSIDÉRANT que le bail est arrivé à son terme,

CONSIDÉRANT que les baux commerciaux renouvelés après septembre 2014 ne peuvent plus être indexés sur l'indice de la construction mais sur l'indice des loyers commerciaux,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°7 de l'autoriser à signer ledit avenant de renouvellement du bail de location du cinéma pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,

CONSIDÉRANT que l'avenant précité comporte également une clause modifiant l'indice de référence pour la réévaluation du loyer du local mis à disposition, l'indice de révision est désormais l'indice de révision des loyers commerciaux (104.44 au 2^{ème} trimestre 2011 et 108.50 au 2^{ème} trimestre 2014),

CONSIDÉRANT que le montant du loyer mensuel, à compter du 1^{er} janvier 2015, est de 957.63 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant proposé annexé à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé.

AVENANT N°8 AU BAIL DE LOCATION DU CINÉMA

VU la note de synthèse,

VU l'avenant joint à la présente,

VU la délibération du 11 octobre 1994,

VU le bail du 31 décembre 1994 prorogé par avenants des 1^{er} janvier 1997, 11 octobre 1999, 07 avril 2003, 13 décembre 2005, 28 janvier 2009, 19 décembre 2011 et 5 septembre 2016,

VU la demande de Madame Madeleine MARGUIN,

VU l'attestation établie par Maître SOUARES de l'office notarial de Gex sis 541 avenue Francis Blanchard – immeuble Les Sorbiers – 01170 GEX,

VU le projet d'avenant n°8 annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que Madame Madeleine MARGUIN domiciliée 3 rue de la Fontaine – 01220 SAUVERNY, a fait donation à Monsieur Sébastien MARGUIN domicilié 3 rue de la Fontaine – 01220 SAUVERNY,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet d'avenant de transfert de bail au nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant proposé annexé à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé.

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) POUR LA PRISE EN CHARGE DES CHÈQUES-VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Comme chaque année, il est octroyé une subvention au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).

Au titre de l'année 2016, l'association a perçu une somme de 17 000 €.

Par courrier en date du 10 juin 2016, l'association demande un supplément de 2 000 € afin de pouvoir couvrir le montant attribué en chèques vacances.

◆ DÉLIBÉRATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) POUR LA PRISE EN CHARGE DES CHÈQUES-VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT la demande et les éléments fournis par l'association,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le supplément de subvention demandé par le Comité des Œuvres Sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 €, à l'égard du Comité des Œuvres Sociales pour l'aider à la prise en charge des chèques-vacances.

4. APE 2016/2017: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PAYS DE GEX NATATION »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « Pays de Gex Natation » a proposé l'an dernier une activité « piscine » dans le cadre des APE au sein de l'école élémentaire Parozet de janvier à juillet 2016.

Cette activité ayant connu un vif succès auprès des enfants, il est proposé de reconduire cette activité pour l'année scolaire 2016/2017 dans les mêmes conditions.

La convention de partenariat, ci-jointe, entre la Commune et l'association, définit les modalités de mise à disposition d'intervenants pour cette activité, soit 2 intervenants les jeudis de 15h30 à 16h30 sur les périodes suivantes :

- du 3 janvier au 17 février 2017,
- du 6 mars au 14 avril 2017,
- du 2 mai au 7 juillet 2017.

Ce partenariat consiste à mener un travail en commun avec l'association pour favoriser la mise en place d'activités sportives en lien avec le projet pédagogique des Activités Péri-Éducatives.

◆ DÉLIBÉRATION

APE 2016/2017: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PAYS DE GEX NATATION »

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et l'association « Pays de Gex Natation » dans le cadre des Activités Péri-Educatives pour l'année scolaire 2016/2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « Pays de Gex Natation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5. APE 2016/2017 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE GEX ET D'ECHENEVEX – ACTIVITÉ PISCINE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les Communes de Gex et d'Echenevex ont mutualisé leurs moyens durant l'année scolaire 2015/2016 afin de permettre aux enfants de leurs Communes de bénéficier d'une activité « piscine » dans le cadre des activités péri-éducatives.

Cette activité est mise en place par les deux Communes en partenariat avec l'association « Pays de Gex Natation ». Ce partenariat fait l'objet de conventions distinctes entre les deux Communes.

Il est proposé de reconduire le protocole d'accord mis en place, dans les mêmes conditions que l'an dernier, à savoir :

- La Commune de Gex met gracieusement à disposition de la ville d'Echenevex, dans le cadre des APE :
 - ⇒ sa piscine municipale,
 - ⇒ 1 surveillant de baignade pour les activités péri-éducatives d'Echenevex du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016.
- Pourront bénéficier de l'activité natation, en alternance, les enfants de l'école publique d'Echenevex et les enfants de l'école élémentaire Parozet à Gex.
- L'année scolaire est divisée en 5 périodes. Les enfants de chacune des 2 Communes se rendront alternativement à la piscine de Gex :
 - 1^{ère} période : 1 septembre au 19 octobre 2016 : Echenevex

- 2^{ème} période : 3 novembre au 16 décembre 2016 : Echenevex
- 3^{ème} période : 3 janvier au 17 février 2017 : Gex
- 4^{ème} période : 6 mars au 14 avril 2017 : Gex
- 5^{ème} période : 2 mai au 7 juillet 2017 : Gex

◆ DÉLIBÉRATION

APE 2016/2017 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE GEX ET D'ECHENEVEX – ACTIVITE PISCINE

VU la note de synthèse,

VU le protocole d'accord ci-joint,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités de mutualisation des moyens entre les Communes de Gex et d'Echenevex concernant l'activité « piscine » développée par les deux Communes dans le cadre des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016/2017,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le protocole d'accord à intervenir avec la Commune d'Echenevex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de protocole d'accord joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

6. APE 2016/2017 – CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (CCPG) ET LA COMMUNE DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a mis en place un service Éducation au Développement Durable (EDD) qui propose de nombreuses activités liées à la sensibilisation du grand public et des scolaires.

Le service EDD développe des projets pédagogiques et assure des animations dans tout le Pays de Gex pour les élèves du CE2 à la 5^{ème}.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention-cadre avec la CCPG afin que le service EDD intervienne durant les APE (Activités Péri-Éducatives) le jeudi et le vendredi du 8 septembre au 14 octobre 2016.

Le coût horaire de ces interventions est de 28,57 €. Le devis s'élève à 800 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention-cadre.

REMARQUES :

Monsieur JUILLARD : « Quelle serait la nature de ces interventions et les objectifs ? »

Madame MOREL-CASTÉRIAN : « Cette année, un travail sur la pollution sonore devrait être effectué. »

Monsieur le Maire : « La CCPG a interrompu ces partenariats avec certaines associations, en prenant à sa charge les animations qu'elles développaient. L'action menée concerne l'une des actions définies dans le cadre de l'agenda 21. »

Monsieur JUILLARD : « Y-aura-t-il un bilan de fin de session ? »

Madame MOREL-CASTÉRIAN : « Tout projet, dans le cadre des APE, fait l'objet d'un bilan par l'intervenant et le coordinateur. »

Monsieur AMIOTTE : « Il y a dix séances à 27.57 €, ceci fait 257.70 € par période. Je ne comprends pas pourquoi le montant s'élève à 800 €, y-a-t-il plusieurs intervenants ? »

Monsieur le Maire : « Il y a la préparation des séances. »

◆ DÉLIBÉRATION

APE 2016/2017 – CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (CCPG) ET LA COMMUNE DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention ci-joint,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre des Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2016/2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention-cadre à intervenir avec la CCPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention-cadre joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7. TARIF 2016 « RENCONTRES DU CINÉMA DE PATRIMOINE »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Gex, au travers de son cinéma, et le Collectif Nouvelles Bobines organisent en partenariat avec deux distributeurs de films les 2èmes Rencontres du Cinéma de patrimoine, le jeudi 6 octobre 2016.

Quatre films seront présentés, les spectateurs à l'issue des projections pourront échanger avec les distributeurs. Un buffet leur sera offert. Une table ronde sur les

enjeux de la programmation de films de patrimoine en salles, se tiendra au cours de l'après-midi.

Cette journée est entièrement prise en charge par les distributeurs (publicité, repas, transports et animation des débats); restent à la charge de la ville de Gex l'encaissement des entrées du cinéma et l'aide à la logistique de la journée.

S'agissant d'un évènement exceptionnel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le tarif de 4 € (- de 14 ans, manifestations organisées par la Fédération Nationale des Cinémas Français) pour chaque séance à tous les spectateurs lors de cette journée.

REMARQUES :

Monsieur DUBOUT : « Le tarif passeport jeune s'applique-t-il ? »

Nota : Le tarif passeport jeune ne s'applique pas.

Monsieur AMIOTTE : « Quels sont les objectifs de cette manifestation ? »

Madame VANEL-NORMANDIN : « Manifestation autour du Patrimoine, diffusion de films anciens et échanges avec le distributeur au terme de la projection. »

◆ DÉLIBÉRATION

TARIF 2016 « RENCONTRES DU CINÉMA DE PATRIMOINE »

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 4 avril 2016 fixant les tarifs des entrées au cinéma

VU le budget 2016

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer le tarif de 4 € pour chaque séance à tous les spectateurs qui assisteront aux « 2èmes rencontres du Cinéma du patrimoine » qui auront lieu le 6 octobre 2016 au cinéma de Gex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'application du tarif de 4 € pour tous les spectateurs qui assisteront aux « 2^{èmes} rencontres du Cinéma du patrimoine » qui auront lieu le 6 octobre 2016 au cinéma de Gex,

8. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE L'AIN : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET APE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2019

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le décret en conseil d'État du 3 novembre 2014 a modifié des articles du Code de l'Action Sociale et des Familles, clarifiant ainsi la définition des accueils de loisirs

périscolaires (organisés les jours où il y a école) et les accueils de loisirs extrascolaires (organisés les jours où il n'y a pas école).

Afin de bénéficier des prestations de la CAF de l'Ain pour l'ensemble des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs, il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour chacun des sites (voir projet ci-joint) : Perdtemps, Parozet et Vertes Campagnes, chaque convention étant accompagnée d'annexes présentant l'organisation des différents temps d'accueil. Cela concerne :

- L'accueil périscolaire : le matin de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h00 pour les 3 sites : de 12h00 à 18h30 le mercredi pour les Vertes Campagnes.
- Les Activités péri-éducatives : de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pour les trois sites).
- L'accueil extrascolaire : de 7h30 à 18h30 les jours de vacances scolaires uniquement pour le site des Vertes Campagnes.

Le versement des prestations est soumis à la signature des conventions et à la transmission de pièces justificatives : comptes de résultats et états de présences chaque année. La convention d'objectifs et de financement est conclue pour une période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, une convention d'objectifs et de financement pour chacun des sites d'accueil périscolaires et/ou extrascolaire.

◆ **DÉLIBÉRATION**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN : ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET APE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2019.

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain afin de percevoir les aides au financement des trois accueils de loisirs de Perdtemps, Parozet et Vertes Campagnes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver et de l'autoriser à signer les conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les conventions précitées,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

9. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SEMCODA – ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les 172 Communes actionnaires de la SEMCODA, ne pouvant être membre du Conseil d'Administration, l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires élit ses représentants au Conseil parmi les délégués représentant les communes.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Économie Mixte ».

Il est enfin précisé, à l'article L.1524.5, al. 14 du CGCT que les organes délibérants se prononcent sur ce rapport. En pratique, ce sera une délibération qui peut émettre un avis sur l'exercice écoulé, des vœux pour les exercices futurs et éventuellement, donner quitus au mandataire pour la période expirée. Cette délibération est insusceptible de recours.

Il a été remis lors de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires du 24 juin dernier, groupée avec l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.

◆ DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SEMCODA – ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

VU la note de synthèse,

VU le rapport de gestion présenté par le délégué de la Commune à l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires, annexé à la présente,

VU l'article L.1524.5 et L.1524.5, al. 14 du CGCT,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner quitus au mandataire pour la période expirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

10. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS SUITE À LA DÉMISSION DE L'UN DE CEUX-CI

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Municipal avait décidé, en 2014 lors du renouvellement de ce Conseil, d'élire 8 membres pour siéger à la commission administrative du CCAS.

Conformément à l'article R123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille, ceux-ci sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation des listes.

Si plusieurs listes ont le même nombre de voix pour l'attribution du ou des sièges restant, les sièges sont attribués à la liste ayant obtenu le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, au plus âgé des candidats.

Lorsqu'un siège est vacant, il est pourvu par le suivant sur la liste à laquelle appartenait le conseiller municipal à l'origine de la vacance.

Chacun des groupes au sein du Conseil Municipal avait présenté une liste comportant le nombre de candidats qui pouvait être élu en fonction de sa représentation au sein de l'assemblée. Il n'y a donc aucun suivant pour combler les vacances. Nous sommes donc dans l'obligation de procéder à l'élection de l'ensemble des conseillers représentant la Commune au CCAS, Monsieur CHARPENTIER ayant présenté sa démission conformément à l'Article R123-9 :

Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section.

Monsieur JUILLARD s'étant proposé pour le remplacer, nous vous proposons de procéder à l'élection

- soit en présentant 3 listes : comme lors de la précédente désignation pour mémoire les listes étaient :

Liste 1 :

- Marc DANGUY
- Virginie ZELLER-PLANTÉ
- Madeleine HUMBERT
- Nathalie ASSENARE
- Monique MOISAN
- Véronique GILLET

Liste 2 :

- Muriel CHARRE

Liste 3 :

- Sébastien CHARPENTIER remplacé donc par M. JUILLARD

Sous réserve que les candidats confirment leurs candidatures,

➤ Soit en présentant une liste :

- Marc DANGUY
- Virginie ZELLER-PLANTÉ
- Madeleine HUMBERT
- Nathalie ASSENARE
- Monique MOISAN
- Véronique GILLET
- Muriel CHARRE
- Guy JUILLARD

◆ **DÉLIBÉRATION**

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS SUITE À LA DÉMISSION DE L'UN DE CEUX-CI

VU la note de synthèse,

VU les articles R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille,

CONSIDÉRANT que le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission administrative du CCAS est fixé à 8, que cette commission siège sous la présidence du Maire,

CONSIDÉRANT que Monsieur CHARPENTIER a présenté sa démission,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun candidat sur les listes présentées pour la représentation au CCAS lors du renouvellement du Conseil Municipal en 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

SONT CANDIDATS

- Marc DANGUY
- Virginie ZELLER-PLANTÉ
- Madeleine HUMBERT
- Nathalie ASSENARE
- Monique MOISAN
- Véronique GILLET
- Muriel CHARRE
- Guy JUILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 32

SUFFRAGES OBTENUS :

La liste ayant obtenu 32 voix aura 8 sièges,

Mesdames ZELLER-PLANTÉ, HUMBERT, ASSENARE, MOISAN, GILLET, CHARRE,
Messieurs DANGUY, JUILLARD,
sont donc élus membres de la commission Administrative du CCAS.

11. FONCIER – TRAVAUX DE VOIRIE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DE Mr & Mme REYMOND

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour entre la rue de l'Oudar et la rue de Bonnarche, il convient de créer un trottoir le long de la rue de l'Oudar.

A ce titre, la Commune a sollicité Monsieur et Madame REYMOND, propriétaires de la parcelle AD19, nouvellement cadastrée AD263 et AD264, pour l'acquisition d'une partie de leur terrain. Cet achat doit ainsi permettre d'aligner le futur trottoir sur l'emprise publique déjà existante au droit des propriétés riveraines.

Ce projet porte donc sur l'acquisition de la parcelle AD264 d'une superficie de 78 m² pour un montant de 150 € du m², conformément à l'avis émis par le Service du Domaine, les frais de géomètre et d'acte notarié étant également à la charge de la collectivité.

◆ DÉLIBÉRATION

FONCIER – TRAVAUX DE VOIRIE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DE Mr & Mme REYMOND

VU la note de synthèse,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011, modifié le 28 janvier 2016,

VU l'avis des domaines en date du 15 avril 2016,

VU l'accord de Monsieur et Madame REYMOND en date du 09 juin 2016,

VU le plan de division de la propriété REYMOND,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour entre la rue de l'Oudar et la rue de Bonnarche, il convient de créer un trottoir le long de la rue de l'Oudar,

CONSIDÉRANT que pour aligner ce trottoir sur l'emprise publique existante, il convient d'acquérir la parcelle AD264, d'une superficie de 78 m², propriété de Monsieur et Madame REYMOND,

CONSIDÉRANT que cette acquisition est proposée à 150 € du m² conformément à l'avis des Domaines et que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge exclusive de la Commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la parcelle AD 264 selon les modalités indiquées ci-dessus, de prendre en charge les frais d'acquisition et de l'autoriser à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle AD 264, d'une superficie de 78 m² pour un montant de 150 € par m² soit un prix de 11 700 euros,

- ✓ **DIT** que les frais annexes (acte notarié, frais de géomètre) liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

12. FONCIER – AMÉNAGEMENT COL DE LA FAUCILLE – ACQUISITION PROPRIÉTÉS CONSORTS COLNOT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les travaux d'aménagement du site du Col de la Faucille sont en cours de réalisation par les services de la Communauté de Communes du Pays de Gex, sur les terrains propriétés de la Commune. Ils consistent notamment à élargir la rue des Chamois afin d'y créer des places de stationnements aériens et un cheminement piéton entre le cœur de la station et la route départementale.

Pour permettre la réalisation de cet aménagement, la Commune a sollicité les consorts COLNOT, propriétaires de parcelles jouxtant la rue des Chamois, afin d'acquérir l'intégralité de la parcelle B32, soit 213 m² et une partie de la parcelle B29, soit 113 m².

Le projet d'acquisition porte donc sur l'achat par la Commune de 326 m² de terrain pour un montant de 5 € du m², les frais de géomètre et d'acte notarié étant également à la charge de la collectivité.

◆ DÉLIBÉRATION

FONCIER – AMENAGEMENT COL DE LA FAUCILLE – ACQUISITION PROPRIÉTÉS CONSORTS COLNOT

VU la note de synthèse,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011, modifié le 28 janvier 2016,

VU le plan de division de la propriété des consorts COLNOT en date du 11 août 2016,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'aménagement du site du Col de la Faucille, il convient d'élargir la chaussée existante, rue des Chamois, afin d'y créer des stationnements aériens et un cheminement piéton,

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce cheminement piéton, il convient d'acquérir l'intégralité de la parcelle B32 et une partie de la parcelle B29, pour une superficie totale de 326 m², propriétés des consorts COLNOT.

CONSIDÉRANT que cette acquisition est proposée à 5 € du m², que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge exclusive de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir l'intégralité de la parcelle B32 et une partie de la parcelle B29, pour une superficie totale de 326 m², et pour un montant de 5 € par m² soit un prix de 1 630 euros, la Commune supportant les frais (acte notarié, frais de géomètre), et de l'autoriser à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** d'acquérir l'intégralité de la parcelle B32 et une partie de la parcelle B29, pour une superficie totale de 326 m², et pour un montant de 5 € par m² soit un prix de 1 630 euros,
- ✓ **DIT** que les frais annexes (acte notarié, frais de géomètre) liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

13. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 7 JUILLET 2016

LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 17 juin 2016 ET LE 07 juillet 2016 inclus						
Référence du dossier	Titulaire de la demande	Adresse des travaux	Références cadastrales	Nature des travaux	Surface de plancher	Nature de la décision
DÉCLARATION PRÉALABLE (10 dossiers)						
DP00117316J9029	TANGUY Marc	252 AVENUE DE LA GARE	AH40	Fermeture d'un abri en garage	27m ²	FAVORABLE
DP00117316J9030	BADEL Olivier	107 RUE DU COMMERCE	AI75	Réfection de façades	-	FAVORABLE
DP00117316J9032	SCI FIAVIL	40 RUE DES TERREAUX	AH152, AH178, AH4	Réfection de la toiture	-	FAVORABLE
DP00117316J9036	FORSTMANN Sylvie	160 RUE DE GENEVE	AL128	Ouvertures en toiture	-	FAVORABLE
DP00117316J9038	MARQUES Manuel	315 CHEMIN IMP IMPASSE DE L'ÉTANG	AC364	Réfection des menuiseries	-	FAVORABLE
DP00117316J9039	COMMUNE DE GEX	64 AVENUE PERDTEMPS	AI213	Réfection de l'école Perdtemps	-	FAVORABLE
DP00117316J9040	COMMUNE DE GEX	81 RUE DE GEX LA VILLE	AI297	Réfection de l'école de musique	-	FAVORABLE
DP00117316J9044	COSMO Gabriele	488 RUE DU CREUX DU LOUP	E884	Aménagement des combles au-dessus du garage	5m ²	FAVORABLE
DP00117316J9045	BROCARD Gaël	1083 RUE DE LA FORET DE DISSE	G43, G70	Mur de clôture	-	FAVORABLE
DP00117316J9051	COMMUNE DE GEX	9000 AVENUE DES ALPES	AH174	Pose d'un couvert	-	FAVORABLE
AUTORISATION PRÉALABLE (1 dossier)						
AP00117316J0002	L'Empire	Avenue de la Gare	AI551	Changement de l'enseigne	-	FAVORABLE

14. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE - BÂTIMENT - ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT DU 31 AOÛT 2016

Programme	Désignation	Observations
113000	centre de secours	travaux programmés en 2018 ; attention terrain de 2 000 m ² à intégrer au projet de la zone. chiffrage pour enfouissement Erdf remis le 29 aout 2016 : 77 000 euros TTC.
113001	Etude sortie centre de secours sur la route de Divonne	étude confiée à Dynamic Concept en cours pour 3 960 Euros TTC ; premiers rendus en septembre.
172132	projet urbain centre- ville	étude de sol, consultation en cours pour réalisation en septembre et rendu en octobre 2016 déplacement rd à prévoir en 2017/2018.
172136	giratoire de château Gagneur	talus préparé pour plantations à l'automne.
172143	rénovation du parcours historique	voir Mrs Labrosse et Malgouverné pour faire un point sur ce dossier ; à solder pour fin 2016. La Commission demande si des plaques d'informations sur « Voltaire à Gex » sont prévues Rue du Commerce (point d'accès au droit) et Avenue de Perdtemps ?
172163	place du château abondance	changement de 2 luminaires par un seul dans la descente de la Chenaillette à faire pour 2 274 Euros TTC (hapiled comatelec 34 w leds) selon devis Salendre ; sera proposé au BP 2017
172167	pluvial parozet	demi chaussée en enrobés sur la rue de l'Oudar et les grilles pluviales sur ce marché ; travaux en juillet puis septembre. bilan BE : marché de base Mithieux 633 433.31 Euros HT avenant 1 : 28 286 Euros HT soit 4.6% ; marché complémentaire 99 587.85 € HT soit 15.7% pour aep CCPG. Prendre rdv avec le Bureau d'études - HYDRETTUES.
172168	rétenction creux du loup	en attente avis des Domaines
172174	voirie Creux du Loup	Terminé à 95%. Tous les réseaux aériens sont déposés. Reste une clôture à installer chez un particulier pour alignement du fond de trottoir. 11 434.80 Euros TTC pour anciens luminaires « boules » lotissement 466 creux du loup à engager sur cette opération. Déjà vu en commission. Remplacement de 2 luminaires chemin des Rosiers pour 2574 Euros TTC (hapiled comatelec 34w leds) ; visite sur place avec Mr PELLÉ, à organiser.

		<p>en attente du bilan du Bureau d'études ; avenant trottoir et réseau pluvial rue des Rosiers pour installer une surverse sur le puits perdu du lotissement qui est saturé de fines. 21 500 € HT pour 82 ml de canalisations.</p> <p>travaux terminés objectif fin 2016.</p>
172175	chemin du Bois de la Motte	<p>Eclairage public en place. La Commune doit souscrire un abonnement auprès d'EDF. Reste 3 supports bois et 2 supports béton à déposer. Commandes confirmées à Salendre et Orange.</p>
172177	trottoir et chaussée Pitegny	<p>CIERA est le Bureau d'études retenu. Présentation de l'EP mi-septembre 2016 ; livraison du PRO/DCE fin octobre ; AAPC le 10 novembre 2016. Sera proposé au BP 2017 pour travaux au printemps (attention foncier).</p> <p>Dépose coffret devant Noveo commandé pour 2878 Euros TTC.</p> <p>La commission demande que l'éclairage public soit poursuivi jusqu'au chemin d'accès au stade de Chauvilly</p>
172179	Boucle des Vertes Campagnes	<p>travaux terminés ; des arrachements signalés sur le parking bas ; la réparation est prévue en septembre.</p> <p>Câble EDF hors service en haut de la boucle : reprises d'enrobés à refaire par Erdf.</p>
172186	murs de la ville - la Chenaillette, sous l'église, haut de la côte aux Dindes, parking Gambetta.	<p>Etude remise par SIRADDEX ; propositions pour BP 2017.</p> <p>Pour le mur Gambetta : Des devis ont été demandés à 3 maçons: Gallia, JMPA et DRAPEAU (début juillet). Seul Gallia a remis une offre pour 8266.00 Euros TTC. Mur trésorerie reprendre parement pierre d'Hauteville en même temps 1500 Euros TTC.</p> <p>Accord de la Commission pour confier le travail à Entreprise Gallia. Sera demandé en BS 2016 pour solder en fin d'année.</p>
172203	Skate Park	<p>MOE - Bruno Vuilmet, architecte à Lyon. Le Maire a demandé une inscription en BS octobre 2016 et démarrage des travaux au plus vite.</p> <p>Subvention FSIPL obtenue le 20 juin de 79 550 €.</p> <p>Réunion proposée le 21 septembre 2016 pour préparer un affichage sur le site, créer une page d'info sur les réseaux sociaux et pour préparer les esquisses à présenter.</p> <p>Objectif AAPC au 10 novembre 2016. Attribution des marchés le 15/12/2016.</p>

172206	trottoir Gex la Ville	<p>CIERA est le Bureau d'études retenu. Présentation de l'EP mi-septembre 2016 ; livraison du PRO/DCE fin octobre ; AAPC le 10 novembre 2016.</p> <p>Enfouissement en attente du SIEA (Erdf 30 000, tel 7 000, ep tubes 10 000).</p> <p>Attention éclairage bidirectionnel à étudier et à valider par le Maire. (lanternes centre leds, lanternes Blanchard, lanternes usiniers ? autres ?) ;</p> <p>sera proposé au BP 2017 pour travaux au printemps.</p>
172207	passerelle Pitegny	<p>en cours ; Pose passerelle à partir du 5 septembre pour 3 jours.</p> <p>pose gabions 32 900 € et passerelle 17 500 €.</p> <p>Revoir en BS barrières du pont (proposition bois id poudrière). Demande de devis à l'EIJA.</p>
172208	fontaine rue de Paris	travaux à faire par Desbiolles en septembre octobre ; régulation des fontaines mairie, Perdtemps et 4 goulettes. En attente du devis.
172209	accès au bief pré de l'étang	travaux terminés par Desbiolles
172214	rue du Commerce voirie	<p>Travaux terminés sauf pose de 3 potelets, places de parking en partie basse à allonger et luminaires joints à reprendre ;</p> <p>attente bilan € du MOE</p> <p>sur ce marché les reprises d'enrobés ponctuelles rue de la Fontaine au droit de la place de l'appétit et angle Jean Perrier et rue de la fontaine. Sera fait le 5 septembre.</p>
172217	illuminations	programmeur et réassort stock ; acquisitions en cours
172217	saleuse mat voirie 2016	saleuse 10 711 Euros TTC en cours de consultation
172217	meublement de voirie 2016 et petit matériel voirie	budget 2016 en cours de réalisation : 2 500 pour le petit matériel voirie, 40 barrières pour 5 000, 100 potelets pour 8 000, poubelles et caninettes 6000, bancs et tables pour 21 000.
172218	rue Marius Cadoz	Eiffage septembre octobre consultation ; engagement 2880 à contrôler
172219	rue de Bonnarche	en attente accord dynacité ; travaux confiés à Desbiolles au MABDC pour 21 000 euros TTC.
172221	Emboussoir trottoir et vitesse	ordre du jour
172222	plantation tilleuls	Travaux automne 2016. 8 arbres ; Rendez-vous à organiser avec Desbiolles pour devis définitif afin de planter en novembre 2016.
172223	PAVE 2016	entrée Turet depuis parking collège ; entrée collège et 2 unités Emboussoir. Demande de devis en cours. Réalisation automne 2016. Peintures et résines PAVE commandées à Markosol ; mise en œuvre en septembre et octobre 2016.

172225	rue de l'Oudar trottoir	enrobés trottoir en septembre ; 100 ml barrière à poser sur 2 murs ; mur chez Mr Reymond et Mr Bortolotti. Eclairage commandé : récupération FALCO sur poteaux béton et pose sur mats verts 6028. Puissance des lampes SHP (sodium haute pression) : 70W
172226	pistes cyclables 2016	Sub FSIPL 120 000€ le 1/7/2016. marquage au sol commandé à Markosol. pose de la signalisation en cours par ST ; mats achetés chez signaux Girod suite consultation. Rue de l'Oudar et rue Charpak attente accord Dynacité ; puis travaux par Eiffage (consultation effectuée)
172228	rue de la Folatière	Eiffage septembre octobre suite à mise en concurrence ;
172229	chemin du Crêt	Eiffage septembre octobre suite à mise en concurrence ;
172230	mise en souterrain réseaux rue de Paris	en attente éléments SIEA; changement de l'éclairage public à prévoir ; le CD 01 doit reprendre le tapis d'enrobés.
172231	Avenue Blanchard mise en séparatif	mélange eaux usées avec eaux pluviales La CCPG a fait une partie du travail à l'amont ; nous devons faire la part Gex sur le réseau pluvial ; un rendez-vous est programmé pour devis travaux. si ces travaux sont suffisants, dossier terminé, sinon, prévoir une mise en séparatif avec des travaux à charge de la Commune ; en cours avec la CCPG.
172232	rue de Rogeland lanterne et régulateur	En cours. Le travail est commandé.
172233	avenue Blanchard soutènement	MOE confiée à TECTA après consultation en juillet études de sols effectuées et rapport remis le 29 août ; DCE sera prêt fin septembre et travaux en novembre. Les crédits seront demandés en BS octobre. à priori, pose de gabions en bas de pente pour adoucir la pente des remblais.
172234	rue des Tilleuls trottoirs	Eiffage septembre octobre suite à mise en concurrence.
173001 et 173003	rivières	subventions à percevoir selon note eb du 19/11/2015 ; attention faire point avec responsable du dossier. au BP 2017 sera proposé le renfort par enrochements de la passe à poisson du Journans rue Francis Blanchard

180021	école Perdtemps accessibilité PMR	Travaux terminés subventions à percevoir ; 111 665 pour primaire le 7/10/2014 DETR référence 12493 ; CG01 le 14/9/2015 attribution de 80371 € référence 11813. total opération 956 000 Euros TTC (primaire 70%)
180026	façades école Perdtemps	travaux terminés. OPR le 30 août ; quelques réserves qui seront reprises.
180027	chaudière Perdtemps élémentaire remplacement	chaudière ancienne ; problèmes de fumées relevées par DALKIA. à faire dès début octobre. Les services proposent de retenir CETBI ; Bureau d'études fluide ; qui a fait une offre le 29 août suite à visite sur place pour EP / AVP / PRO / DCE et ACT pour 4 140 Euros TTC soit 8% du cout global de l'équipement. la mise en concurrence est nécessaire au regard du montant des travaux et du besoin de prescrire la nature des travaux à réaliser.
184037	mairie annexe services techniques	Climatisation terminée le 24 mai 2016 des subventions à percevoir : DETR attribution le 21/10/2013 ; 25 620 euros perçus en 02/2014 ; solde 34 380 € à percevoir ;
184044	mairie accessibilité	travaux en cours ; salle des fêtes le 8 septembre et déménagements prévus fin octobre. besoin 14 196.47 € selon devis remis le 11 août par Orange. Commande à engager très rapidement. DETR 35% de 176 400 le 1/10/2015 soit 61 740 € ; demande le 24/8 d'un acompte de 30% via annexe 1.
184044	mairie vidéo salle du conseil	pris sur cette imputation 2046.67 pour climatisation patio ; à revoir car il y a un programme.
184045	bodet booky	reste à faire : bloc mairie (mairie, salle des fêtes et annexe) en lien avec les travaux en cours ; parking des cèdres : il faut organiser l'intervention sur deux jours ; raccordement salle du souvenir à la FO à faire pour équiper le site ; formation à organiser pour 3*2 agents afin que chaque agent puisse intervenir sur tous les bâtiments équipés. objectif : transferts terminés fin novembre. Les badges distribués sur les sites nouvellement équipés sont en mode pass à programmer ultérieurement.

185021	accessibilité PMR de la piscine	travaux terminés sauf pédiluve à refaire, rampe à installer et élévateur à poser ; date programmée 24 octobre 2016 (début vacances scolaires). demander paiement de la subvention au titre du FSIPL soit 22 917 € ; à traiter pour fin 2016.
189023	préau Vertes Campagnes maternelle	sera proposé au BP 2017 subvention : demande formulée au CG01 (référence 118112) au titre de la DT 2017 ;
206025	anciens ateliers municipaux	travaux terminés ; Quelques problèmes avec Gontard-Foraz planchers R+2 suite écoulement condensats clim sur planchers bois et avec ABC construction tablettes de fenêtres peintures ; en cours avec architecte. enrobés devant entrée salle du souvenir 3 371 Euros TTC demandé en BS; Pose d'un caillebotis par les ST dans la foulée.
206027	Espace Perdtemps (45 000 city stade, 10 000 jeux enfants, 3 travées translucides 15 000, tables ping - pong pour 1 600)	reste panneaux translucides en septembre et sol du sas ; entreprises retenues
206028	Espace Perdtemps (podium 35000, bancs 1500, tables 3000)	10 barrières "Courchevel" supplémentaires ; sera proposé en BS
206029	motorisation portail	programmation du portail à valider ; en attente du devis définitif par Gontard
206030	façades boulodrome	Travaux terminés. Reprises à faire sous le toit par Bonglet
208008	centre sportif du Turet	expertise ELEX vendredi 2 septembre à 15h30 sur place. Etude Hélianthe en cours pour demander le solde des subventions. Bus communication réseau de chaleur 3 600 € ; demande BP 2017 Bruleur gaz Turet électrovanne date de 2013 hors service : 2 650 Euros TTC
208009	tennis du Turet protection des radiants	terminé
216006	visitation mise en conformité électrique	terminé

216009	fenêtres Visitation	devis à finaliser avec Entreprise Tavernier ; il faut faire les visites dans chaque appartement. La Commission demande que les petits bois soient installés sur les fenêtres. A voir avec Entreprise.
221021	extension du groupe scolaire de Parozet	Travaux en cours ; grue 1 en place ; grue 2 dans 15 jours ; livraisons échelonnées 2017 et 2018. voie de contournement réalisée ; installation d'un éclairage public avec réseau aérien courant septembre ; devis Salendre 0185687 ; à confirmer. réunion le lundi à 14h00 sur place ; les cours sont étroites surtout élémentaire. subventions : <ul style="list-style-type: none"> • DETR : 378 000 € confirmé le 13 juillet par courrier 9673 et 9389 ; demande de versement 30% le 29 août 2016 via annexe 1 • CG01 : 150 000 € attendu selon courrier du 14 mars 2016 référence 3938 ; faire demande de versement selon les conditions ; en 2017 demande pour centre et restauration subvention attendue 117 000 Euros. • CAF reçu le 20 juillet 2016 référence 10 229 pour 61895 prêt et 61 895 subvention ;
221025	acquisition Parozet	acte signé
223013	jeu Parc des Cèdres	terminé ; facture COSEC le 7/7/2016
223013	éclairage public du parc des Cèdres 2016	11 lampes HAPILED pour 9100 Euros TTC devis 01 854 93 ; à voir sur place avec Mr PELLÉ et SALENDRE puis à engager
226009	aménagement cimetière	MOE atelier paysager ; DCE prêt ; enquête publique en cours ; travaux possibles au printemps 2017.
230011	bâtiment associatif Etude	en attente devis B. Vuilmet, architecte, suite à visite sur place.
230013	travaux camping 2016	balisage lumineux terminé pour 7800 Euros TTC. Il faudra une deuxième sortie de secours...
232001	climatisation appartement patio	travaux terminés ;
234018	couverture ascenseur musique	en cours
234020	façade école de musique et bibliothèque	en cours ; sera terminé le 15 septembre 2016 ; l'accès à l'école de musique sera libre le 2 septembre au soir.
234020	fenêtres bibliothèque	6 fenêtres neuves et réparation de 11 fenêtres dans l'appartement : devis 8546 Euros TTC Entreprise Tavernier ; commande à confirmer après analyse des offres
234020	régulation chauffage école de musique et biblio	demande Dalkia ; analyses devis en cours ; sera vu lors du BS

242016	Etude Chauvilly	en attente propositions des utilisateurs
242017	clôtures Chauvilly	clôtures à l'automne ; entreprise retenue
242018	Chauffe-eau Chauvilly	deux chauffe-eau hors service en 2016. Ont été remplacés.
275008	la remise yc bardage bois	subventions à solder ; travaux terminés.
276004	fenêtres sous-préfecture	entreprise Condevaux retenue pour 16159.20 Euros TTC ; à engager. Le Maire demande à voir le type de fenêtre avant la commande.
456211	mandat collège 2011	53340 versé fin juillet 2015 à commune. Reste 2851 à payer par le collège. Courriel du 28 septembre 2015.
456214	mandat collège 2014	à solder avec le CG01
503028	matériel véhicules 2016	prévu 2016 67 500 pour : vl électro 15 000, vl Resp bat 10 000, piaggio 15 000, fourgon menuisier 25 000, petit mat bat 2 500 proposition réalisé 2016 : 79 500 pour vl électro 12 000, vl Resp bat 10 000, tracteur en panne 31000 à la place fourgon menuisier, vl adst 12000, vl électricien 12000 à la place piaggio (consultation vl en cours) et 2 500 pour petit matériel bat ; Donc, besoin en BS 12 000 € en commission finance
504015	aménagement MJD étude	en cours sur ensemble du bâtiment pour disposer d'une vue globale yc toitures et façades
504016	police municipale bac à graisse	en attente devis Desbiolles
512008	vidéo 2016	Etude en cours Thevenet ; en attente du compte-rendu malgré relances...
512009	véhicule PM 2016	août 2016 : consultation en cours
516006	Bungalows Derde	début des travaux 29 août ; doit être terminé fin septembre ; accès par SEMCODA à traiter.
520000	mise en accès PMR 13 bats communaux 2016	étude en cours ; DCE en novembre 2016 sera revu lors du BP 2017
CCAS	douches aux saints anges	en cours ; sera terminé en septembre

Point sur travaux sur le marché à bons de commande voirie 2016 ;

Travaux à faire

- Rue des abattoirs 12 ml barrières à poser pour 835.20 Euros TTC par Eiffage.
- Espace Perdtemps, bassin d'orage, bordures et reprises trottoirs suite à pose des barrières : 2205.84 Euros TTC

- Divers travaux de marquage par Markosol : 4 piétons devant les écoles pour 1368 Euros TTC, passage piéton Pitegny stop bus, Chauvilly accès aire accueil.

Devis reçus et confirmés

- Parking creux du loup marquage peinture pour 224.40 Euros
- Parking la faucille marquage pour 621.60 Euros
- Parking des vertes campagnes bicouches pour 1117.50 Euros
- Marquage PMR ensemble commune
- Marquage pistes cyclables ensemble de la Commune

Devis reçus à voir lors du BS BP 2017

- Route de Pitegny devant impasse des Vignes 4598.37
- Salle du souvenir enrobés devant la porte 3371.76
- Chemin de la Noyelle 10032 Euros pour 240 m2 enrobés
- Collège du Turet reprise en enrobés de la rampe
- Rue de l'abattoir et clos des abeilles pour 8109.94 ; 162 m2 enrobés
- Trottoir rue de l'abattoir pour 15602.64 Euros TTC pour 280 m2 trottoir yc bordures
- Chemin des Gallas pour 2917.32 Euros TTC
- Impasse de la Bédière ; demande du service voirie depuis 3 ans ; 12 387.18 Euros TTC ; sera proposé au BP 2017
- Faïençage en bas rue de l'horloge pour 8165.28 pour grave bitume puis enrobés (structure hs)

Devis en attente :

- Complément en bas de la route de Pitegny pour évacuation des eaux pluviales ; Eiffage
- Ecole Perdtemps enrobés cour maternelle reprise, accès école primaire et tacon devant entrée maternelle ; Eiffage
- Vanne Perdtemps réseau des fontaines ; Desbiolles
- Branchement eau pour le marché ; 2 unités ; visitation et en haut marché ; Desbiolles
- Devis passage bateaux PMR ; Eiffage
- Devis rue de l'Emboussoir (enrobés et marquages) ; Eiffage
- Chemin des Gallas et de la vie d'estain ; problème de gestion des EP et état de la route...Eiffage
- Turet tour de la fosse à bois chaufferie ; Eiffage
- Turet au bout de la rue du Mont Blanc retournement. Eiffage

La Commission prend connaissance de ces informations

- **Contrôle débit pression des PI**

La mairie prend en charge le contrôle des poteaux incendie de sa commune depuis 2015. (avant, le contrôle était réalisé par le SDIS)

La mairie a un contrat sur 3 ans avec AQUAREM pour contrôler 1/3 des poteaux par an.

Parc : 200 poteaux soit un contrôle d'environ 70 poteaux par an

Campagne 2015

Pas de problème lors de l'intervention de contrôle, AQUAREM avait prévenu SOGEDO.

- Suite à cette campagne 2015, un rapport a été remis par AQUAREM à la Commune
- Mr MISSE a transmis le rapport au service prévention du SDIS
- La mairie a engagé en 2016, les travaux de réparation à réaliser lors de la campagne 2015
- Décision de la mairie de faire les travaux en régie car les agents communaux ont la technicité suffisante.

Campagne 2016

Problème eaux troubles

Plusieurs plaintes téléphoniques et écrites.

Rdv organisé au CTM avec SOGEDO et AQUAREM pour comprendre ce qui s'est passé et ne pas reproduire les erreurs commises...

Les essais ont été faits trop tard dans l'année (juillet) alors que les sources produisent peu ; les secteurs essayés en 2016 étaient sur des antennes du réseau ; peu de distribution ; mises en suspension dans les réservoirs et sur le réseau.

En 2017, AQUAREM contrôlera le dernier tiers de notre parc en mai et juin, AQUAREM préviendra SOGEDO au moins 3 semaines avant leur intervention. SOGEDO préviendra la Mairie au moins 2 semaines avant l'intervention et notera si nous devons faire (ou pas) une information aux riverains. AQUAREM transmet un cahier des charges d'intervention que SOGEDO validera et transmettra à la mairie

- Suite à campagne 2016, un rapport a été remis par AQUAREM à la mairie (Mr MISSE) : 4 poteaux sont indisponibles (semble peu selon SOGEDO et AQUAREM par rapport à notre parc qui est en bon état ; voir fichier sur G :)
- Le rapport a été transmis par Mr MISSE au service prévention du SDIS ainsi qu'à SOGEDO pour information.
- Attente du devis d'AQUAREM pour lever les observations de leur rapport.
- Décision de la mairie ensuite pour engager les réparations (en 2016 ou 2017 selon coût, importance... (Interne ou AQUAREM ou consultation selon les montants, la technicité...))

La Commission demande que la campagne 2017 soit mieux préparée avec les entreprises Aquarem et Sogedo.

- **Rue de l'Embousoir trottoir et vitesse**

Circulation piéton discontinue

Accessibilité PMR

Problème de vitesse recensé ; Vitesse limitée à 30 pas toujours respectée.

Propositions :

Sécuriser le cheminement piéton par 12 barrières bois (Il y aura deux accès PMR à traiter sur le trottoir en partie basse) sans refaire de trottoir

Vitesse : 4 ralentisseurs trapézoïdaux lyonnais ou berlinois

Circulation vélo à gauche de la barrière bois en montant ; indépendant piéton ; sens montant seulement ;

La Commission émet un avis favorable pour barrières bois et 4 ralentisseurs (2*2) ; en attente des devis correspondants

- **Rue de l'Etraz**

Problème de vitesse recensé ; Vitesse limitée à 30 km/h non respectée

Route en mauvais état...

Contraintes de déneigement à intégrer

La Commission est en attente de propositions

- **Questions diverses**

Chemin des Galas et Vie d'Estain

Ces chemins du pied de montagne présentent des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ou des eaux de sources. Le revêtement est abimé. Nous sommes régulièrement contactés par les riverains. Des devis seront présentés lors d'une prochaine commission.

La Commission prend connaissance de cette information

Activité services techniques pour information

Consultations mises en ligne en août 2016

- Arbres dans la commune ; réponse le 22 septembre
- Matériels de voirie
- Nettoyage des bâtiments communaux ; procédure AO

Consultation à mettre en ligne en septembre 2016 :

- Remblais techniques Blanchard
- Chaudière école Perdttemps

Consultation à mettre en ligne en octobre 2016 :

- Cimetière extension

Consultation à mettre en ligne en novembre 2016 pour attribution marché avant fin 2016

- Route de Pitegny et trottoir Gex la Ville voirie

- Bâtiment relais
- Skate Park

Marchés sur Décision directe sans MAPA à attribuer en AOUT et SEPTEMBRE

- Grillage Chauvilly
- Panneaux translucides Perdtemps
- Cœur de ville Etude préalable
- Saleuse
- Maitrise d'œuvre infra pour aménagement de la rue de Gex la Ville (172206) et la route de Pitegny (172177)
- Skate Park de la poudrière (172203) ; marché de maitrise d'œuvre
- CT pour bungalows libellules
- Bungalows Derde et libellule archi Vachetta ; 4 lots
- Tracteur;

Marchés sur Décision directe sans MAPA à attribuer en OCTOBRE

- Portail Perdtemps automatique
- Chaudière Perdtemps

CAO à organiser en septembre

- Marché de nettoyage des locaux communaux

MAPA septembre à organiser

- Véhicules
- Remblais techniques rue Blanchard
- Avenant Mairie pour Gallia (à préparer par Vachetta)
- Avenant creux du Loup (à préparer par CIERA)
- Avenant marché à bons de commandes voiries + 15% ; à préparer par JLG et VH pour arguments techniques

MAPA à organiser avant la fin de l'année

- Marchés de travaux Skate Park
- Marché de travaux cimetière extension
- Marchés de travaux rue de Gex la Ville et route de Pitegny
- Groupe scolaire de Parozet
- Peintures, enduits de façades et volets Ecole Perdtemps et Bibliothèque

Travaux à débiter en aout

- Passerelle de Pitegny ; Desbiolles
- Saints Anges douches PMR ; Vachetta
- Trottoir rue de l'Oudar et ½ chaussée 172 167
- Déplacement bungalows de Derde et ajouts de 3 modules de 35 m2 ;
- Chalet du Turet BC Charpentes
- Phase étude bat relais ; Vachetta ; objectif marché travaux attribution en novembre

Travaux à débiter en septembre

- Enfouissement rue de Gex la Ville par le SIEA 172 206
- Piste cyclable Bonnarche, Oudar et Charpak ; en attente accord Dynacité
- Enrobés chemin du Crêt, rue de la Folatière, rue Marius Cadoz . Monument aux Morts

Travaux à débiter en octobre

- Panneaux translucides Perdtemps
- Barrière automatique espace Perdtemps
- Clôtures de Chauvilly
- Talus Blanchard phase travaux

Chantiers en cours / maîtrise d'ouvrage CCPG

1-Crèche provisoire

Pose de 22 bungalows effectuée

Livraison de l'ensemble 27 septembre

Rdv sur place le 1^{er} septembre avec Mr PELLÉ

2-Col de la Faucille

Aménagement du col

Réunion le lundi à 14h30

Un poteau incendie sera à charge de la Commune ; en attente du devis

3-Réservoir du Chaumois

Agrandissement en cours

OM et TRI

1-Les « déchets irréguliers » sont des déchets abandonnés autour des zone de tri ou de bacs semi enterrés OM ; ils sont évacués par les agents communaux et pris pour partie en charge financière par CCPG sur la base d'un relevé semestriel des heures et des quantités collectés à produire par la Commune et par la mise à disposition d'une benne dédiée au CTM. 17 550 euros reversés par CCPG en 2016 à la Commune de Gex. Le tableau ci-dessous sert de support ; il est complété par les agents en charge de la collecte et le contremaitre Voirie puis remis chaque fin de semaine au responsable CTM.

Collecte des dépôts irréguliers releve hebdomadaire	
semaine du	au

lieu	flux	nombre de sacs
appetit	OM et TRI	
clmetière	TRI	
creux du loup	OM et TRI	
Eglise	OM et TRI	
folatiere	TRI	
gare	TRI	
intermarché	TRI	
perdtemps	OM	
piscine	TRI	
plteigny ovelas	TRI	
place jura	TRI	
poudriere	TRI	
Reverchon	OM et TRI	
usniers	OM et TRI	
vertes campagnes	TRI	
faudlle colnot	TRI	
Collecte des dépôts sauvages en dehors des points ci-dessus		
dechets sauvages		

temps consacré à la collecte :	lundi
	mardi
	mercredi
	jeudi
	vendredi
	samedi

2-Les « déchets sauvages » sont à charge commune

Une réunion est à organiser avec la CCPG pour installer des bacs semi enterrés de collecte du tri

Avis favorable de la commission pour le déploiement de bacs semi enterrés de tri à la place des cloches vertes ; réunion à organiser

Eclairage public pour information

Visite nocturne effectuée par Salendre ; 4 points noirs relevés ; peu de contraintes à cette saison.

15. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT & URBANISME DU 21 JUILLET 2016

I – Présentation de l'association « Hélianthe » par Monsieur FEL et la CCPG

Présentation de l'association Hélianthe par son Président Monsieur FEL ainsi que Madame Chenu Durafour représentante de la CCPG et Vice-Présidente en charge du logement.

- La plateforme « Réseau Rénovation » a été mise en place en mars 2016,

- Depuis l'année 2005, il y a eu un grand nombre d'actions instituées pour l'économie d'énergie,
- Dans le Pays de Gex, nous avons 27 communes avec 85 000 habitants, dont 56% résidant en maisons individuelles,
- De 1975 à 1999 un classement a permis de dévoiler que 2/3 des logements étaient classés en catégorie E-F-G. C'est en rénovant les logements que l'on économisera le plus d'énergie (50% de l'énergie sert aux logements, 30% pour les transports),
- La plateforme économie d'énergie a été mise en place par la CCPG en partenariat avec Hélianthe pour 3 ans. Chaque logement devra subir un bilan énergétique. Objectif => faire passer chaque logement en catégorie D.

Les propriétaires devront s'engager à faire les travaux en conséquence.

Grâce à cette étiquette performance énergétique, cela augmentera la valeur du bien immobilier de 5% et inversement (diagnostiqueur agréé par l'État).

Hélianthe est une structure à but non lucratif, c'est une association créée il y a 30 ans. Le 1^{er} rendez-vous est gratuit. Elle prodigue des conseils à la population et aux collectivités.

Elle accompagne les porteurs de projets dans différentes démarches (tout en les massifiant) comme obtenir des devis (ce qui est assez compliqué dans le Pays de Gex).

Elle peut rassembler tous les acteurs concernant la rénovation : banques, agents immobiliers, syndicats...

Elle peut créer un réseau de partenaires afin de favoriser les projets.

Cela se déroule ainsi :

- une étude thermique -> restitution de l'étude=choix du pack BBC-> Analyse des devis et aides financières -> suivi des travaux=validation.

Hélianthe aide au montage des dossiers afin que les demandeurs puissent bénéficier d'aides (pour une copropriété il est possible d'obtenir des aides financières de 20 à 30% de la Région). La CCPG a inscrit sur son budget 150 000 euros pour alimenter les différents projets.

Les propriétaires doivent signer une charte d'engagement. L'aide est plafonnée à 20 000 euros par projet.

Conditions de priorité :

- ❖ Précarité énergétique = 15% des revenus pour l'énergie (transport+chauffage),
- ❖ Aide à l'ANAH pour les revenus modestes,
- ❖ Logements classés E-F-G construits avant 1988,
- ❖ Atteindre l'objectif rénovation BBC,
- ❖ Crédit d'impôts pour la transition énergétique (depuis 2015, certains artisans ont signé une charte et sont donc reconnus pour effectuer des travaux dans le sens de la rénovation énergétique),

Dans le futur tous les ravalements de façades et rénovations de toitures seront associés à un bilan énergétique.

Pour toutes ballades thermographiques n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Hélianthe.... Voir pièce jointe en fin de commission.

II – Présentation de l'ADIL

Directrice : Madame CHARQUET.

- Agence Départementale d'Information sur le Logement basée à Bourg-en-Bresse : ☎ 04.74.21.82.77.

C'est un organisme gratuit qui offre des informations juridiques, financières, fiscales touchant au logement et à l'urbanisme.

- En 2015 :
 - ⇒ 127 consultations à Gex,
 - ⇒ 135 consultations à Saint Genis Pouilly,
 - ⇒ 102 consultations à Bourg-en-Bresse.
- Permanence à Gex le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et le 2^{ème} mardi des mois impairs le matin et l'après-midi de 13h30 à 16h30 au Point d'Accueil aux Droits.
- Désormais, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) permet la consignation de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) par l'organisme payeur CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en cas de non décence d'un logement. Ce dispositif incitera les propriétaires à réaliser des travaux pour la mise en conformité de leurs habitats et la performance énergétique sera prochainement intégrée dans les rapports de décence.
- Lors de la dernière assemblée générale de l'ADIL, il y a eu un débat sur la densification spontanée ou organisée.
 - L'urbanisation était insuffisamment encadrée. Une dizaine de communes du Pays de Gex n'avait que le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) pour encadrer l'insertion dans l'existant des nouvelles constructions.
 - Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'encadrerait que les constructions dans les zones à urbaniser.

Conséquences :

- La suppression du COS par la loi ALUR a laissé totalement libre la densification en zone urbaine sur certaines communes,
- Problème d'insertion dans le tissu pavillonnaire et dans les « petites communes »,
- Difficulté pour répondre aux besoins en logements des classes moyennes ?
- Impact fort sur le besoin d'équipements et de services (transports, écoles, crèches, services de santé....).

Donc l'objectif pour les collectivités :

- Favoriser une densification « douce » tout en respectant l'insertion dans le tissu existant et l'environnement,
- Accompagner la densification dans les secteurs identifiés, en cohérence avec le développement des transports,

- Anticiper un développement équilibré des fonctions urbaines et des typologies du logement.

Pour cela les outils mis en œuvre sont réglementés au travers du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

- ❖ C.E.S (Coefficient d'Emprise au Sol), linéaire de façades, hauteur des bâtiments, retrait des bâtiments les uns par rapport aux autres
- ❖ Il faut décliner la stratégie foncière par le biais :
 - de réserves foncières,
 - l'utilisation du droit de préemption
 - la désignation d'emplacements réservés pour le développement futur des équipements publics de la commune
- ❖ Révision du SCOT :
 - pour mieux maîtriser le développement des zones urbaines.

La CCPG a d'ailleurs lancé la révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) valant programme Local de l'Habitat.

Madame VANEL-NORMANDIN nous annonce que la CCPG met en place le PLUIH à l'aide de groupes de travail pour réfléchir sur l'économie, l'habitat et les transports...

Cela servira :

- ✓ Pour affirmer les exigences en matière de mixité sociale.
 - Pourcentage minimum de logements sociaux, secteurs de mixité sociale,
 - OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de l'habitat. Ventilation de la typologie de logements, réhabilitation du parc existant.
- ✓ Développer un urbanisme de projet :
 - Plans de secteurs,
 - OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) en lien avec les secteurs privés,
 - PUP (Projets Urbains Partenariaux).
- ✓ Protéger notre patrimoine :
 - Trame verte et bleue, éléments remarquables du paysage et différents risques.....

Partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ain et l'UDAP (Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine). Le CAUE est une association à but non lucratif formée d'architectes et d'urbanistes qui sont là pour préserver le patrimoine (architectes des bâtiments de France). Ils apportent une réflexion sur la comptabilité du neuf et de l'ancien tout en étant en concertation avec le PLUIH. D'ailleurs le CAUE et la DDT (Direction Départementale du Territoire) expérimentent la densification douce maîtrisée. C'est une forme de densification de l'habitat qui permet d'éviter le recours systématique à une densification « par le haut » en transformant l'existant (une maison) plutôt qu'en la détruisant et en reconstruisant sur la même parcelle un immeuble.

Cette densification est donc qualifiée de « douce » car elle s'impose moins brutalement dans le paysage des quartiers pavillonnaires puisqu'elle conserve le type d'habitat déjà existant.

Informations complémentaires apportées par Madame VANEL-NORMANDIN :

Malheureusement, ce sont des intentions qui n'ont aucune valeur réglementaire. C'est un outil d'étape qui n'est pas opposable aux tiers.

D'une part, la transformation de l'habitat individuel en habitat collectif est régie par les lois nationales d'urbanisme et, d'autre part, il nous est impossible d'imposer à des propriétaires privés ou des promoteurs devenus propriétaires une limitation de leur droit à bâtir dans la mesure où il est conforme au PLU. Seuls des modifications (si l'économie du PLU est inchangée) ou des révisions du PLU (désormais dans le cadre de l'élaboration du PLUIH) et, à condition que les prescriptions soient en adéquation avec les termes de la loi, peuvent influencer sur ce droit à bâtir.

Il est bon de rappeler que l'urbanisme négocié (ce dont il est fait référence dans l'expérimentation du CAUE et de la DDT) est voué par les termes de la loi à disparaître d'où l'importance majeure de penser et de rédiger des règles précises en la matière dans le prochain PLUIH.

Un PLUIH qui ne respecterait pas les termes de la loi au niveau national serait purement et simplement « retoqué » par le Préfet et ne pourrait être approuvé par le Conseil Communautaire et donc mis en application.

Lien internet pour la concertation publique sur le PLUIH (que l'on peut retrouver sur le site internet de la ville à la rubrique PLU) :

www.paysdegex.concertationpublique.com

III – Cas bloqués

Historique des Commissions Cas Bloqués présenté par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) qui nous a fait un résumé de ces réunions depuis leur existence. Ces commissions se font à la Sous-Préfecture.

- Commissions des cas bloqués mises en place en septembre 2013,
- Cela représente 11 commissions,
- 125 situations étudiées,
- 82 relogements,
- 66 DRP (Demande de Relogement Prioritaire),
- 16 HDRP (Réservataire Fonctionnaire).

Dans chaque commune il y a 25% de logements sociaux réservés à la Préfecture dont 5% pour les fonctionnaires (agents civils et militaires de l'Etat). Beaucoup de communes logent des professeurs des écoles sur leur contingent, car les 5% de Monsieur le Préfet ne suffisent pas pour loger tous les fonctionnaires travaillant sur le Pays de Gex.

Les cas étudiés en commission sont tous labellisés.

Origines du public labellisé :

- Célibataires, séparés, divorcés, veufs : 154
- En couples, mariés, concubins : 60

Nombre de personnes	Ménages
1	89
2	43
3	41
4	22
5	15
6	2
7	1
8	<u>1</u>
TOTAL	214

Dans le département de l'Ain nous avons :

- ✓ 917 ménages labellisés (la labellisation se fait par le biais d'une assistante sociale),
- ✓ dont 287 ménages issus du Pays de Gex, 214 ménages dans l'arrondissement de Gex au 01/06/2016.

Motifs de l'annulation du Label :

- Orientation SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Il faut composer le 115, les personnes seront dirigées vers Oyonnax et Bourg il y a des logements d'urgence.
- Refus non justifié,
- Désengagement du demandeur (non renouvellement de la demande).

La majorité des propositions concernent du PLUS, nous avons de moins en moins de PLAI. Nous devons respecter la charte de mixité sociale imposée par l'Etat.

Public cas bloqués, statistiques :

❖ Ages :

- de 25 ans	: 10 demandeurs,
de 25 à 30 ans	: 11 demandeurs,
de 31 à 40 ans	: 44 demandeurs,
de 41 à 50 ans	: 29 demandeurs,
de 51 à 60 ans	: 17 demandeurs,
de 61 ans et plus	: 14 demandeurs.

❖ Nature des ressources :

Salaires CDD & CDI (y compris temps partiels, apprentis)	: 56
Retraites	: 6
RSA	: 33
AAH	: 8
Allocations chômage (ARE-ASS)	: 16
Indemnités journalières	: 2
Pensions alimentaires	: 4

❖ Typologies demandées :

T1	: 24
T2	: 37
T3	: 37
T4	: 23
T5	: 4

- ❖ Communes les plus demandées selon la DDCS :
(Liste non classée par ordre prioritaire)

Ferney Voltaire,
Prévessin-Moëns,
Gex,
Cessy,
Saint Genis Pouilly,
Ornex,
Thoiry,
Divonne les Bains.

- ❖ Ressources des ménages :

○ - de 500 euros	: 45 ménages,
○ de 500 à 600 euros	: 13 ménages,
○ de 700 à 800 euros	: 27 ménages,
○ de 900 à 1000 euros	: 26 ménages,
○ de 1100 à 1300 euros	: 40 ménages,
○ de 1400 à 1600 euros	: 23 ménages,
○ de 1700 à 2000 euros	: 18 ménages,
○ + de 2000 euros	: 22 ménages.

IV – Informations sur les avancées de la CIL (Commission Intercommunale du Logement)

Conférence Intercommunale du Logement.

Le règlement de la C.I.L a été fixé, ses compétences sont les suivantes :

- Définir les orientations en matière d'attribution de logements sociaux (favoriser la mixité sociale selon la charte imposée par l'Etat),
- Suivre la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD). L'approuver et participer à l'évaluation de sa mise en œuvre.
- Elaborer la convention prévue par l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et la cohésion sociale appelée Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET),
- Élaborer l'accord collectif intercommunal déterminant pour chaque bailleur et sur chaque commune des objectifs quantifiés de relogement des ménages cumulant des difficultés socio-économiques.

A noter :

Le ministère indique que le document cadre de la C.I.L peut également aborder les points suivants :

- La révision de la politique des loyers (pour éviter les déséquilibres d'occupation sociale),
- L'harmonisation des jurisprudences des C.A.L. Chaque bailleur fonctionne différemment,
- Dorénavant les demandeurs de logements sociaux ne déposeront qu'un seul dossier dans une commune centre enregistreur. Toutes les communes et les bailleurs sont maintenant reliés entre eux et ont accès aux informations des demandeurs. Nous avons actuellement 445 demandes de logements à Gex.

Au moment de ma prise de fonctions, il y en avait 665. La majorité de ces demandes concerne des T2 et T3 en PLUS. Il nous manque quelques logements intermédiaires au-dessus du PLS.

V – Nombre de demandes de logement

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 20 juin 2016 la commune de Gex a enregistré 246 dossiers.

T2=111

T3=60

T4=63

T5=12

IV – Questions diverses

- Quel est le dernier programme livré sur Gex ?
 - Nous venons de livrer 24 logements (La Baraque), le bailleur étant HALPADES.
- Connaît-on le taux des logements préfecture ?
 - Malheureusement le taux d'occupation des logements préfecture n'est pas connu de nos services.

16. QUESTIONS DIVERSES

► Point sur la rentrée :

1050 élèves à la rentrée 2015 et 1140 à la rentrée 2016.

- Perdtemps : 182 enfants en élémentaire et 133 en maternelle.
Monsieur le Maire informe qu'il a demandé deux ouvertures de classe. La collectivité est dans l'attente de la confirmation officielle.
- Parozet : 182 enfants en élémentaire et 147 en maternelle.
- Vertes Campagnes : 253 enfants en élémentaire et 201 en maternelle.

Le bilan de la rentrée sera présenté au cours de la prochaine commission Scolaire.

► Lecture des décisions :

- Saison culturelle 2016-2017 – contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique – programmation spéciale dédiée à l'opéra – FRA CINEMA,
- Mise en conformité et accessibilité PMR de la piscine municipale – acte de sous-traitance – SAS AJE ULTIMATE,
- Réhabilitation des façades de l'école de Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°7 : Étanchéité – SAS Alain PIGUET,
- Assurances dommages ouvrage et tous risques chantier groupe scolaire Parozet,
- Attribution du logement de secours sis 62 rue de l'Horloge à Monsieur André LOTTER,
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 12 plâtrerie-peinture-isolation BONGLET (avenant 1),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 16 électricité AREA TECHNOLOGIE (avenant 2),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 16 électricité AREA TECHNOLOGIE (avenant 3),
- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 14 chauffage SCIANDRA (avenant 2),

- Réhabilitation de l'école maternelle Perdtemps lot 31 ascenseur CFA (avenant 1),
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°1 : Échafaudage – NTT ECHAFAUDAGE,
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°10 : Menuiserie Extérieure Bois – Entreprise LAFFAY,
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – lot n°20 : Ravalement des façades – Entreprise BONGLET,
- Fourniture et pose de grillage rigide au stade de Chauvilly – acte d'engagement – Entreprise APTV,
- Festival « P'Tits Yeux Grand Écran 2016 » - contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Dessine-moi une chanson » - association « Le Rêve »,
- Festival « P'Tits Yeux Grand Écran 2016 » - contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Les enfants des fontaines » - compagnie du théâtre des mots,
- Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat d'engagement – GVA PROSTUDIOS,
- Mise en conformité et accessibilité PMR de la mairie et de la salle des fêtes – acte de sous-traitance – SARL 2 AS APPLICATION,
- Acquisition d'un tracteur pour le stade de Chauvilly – acte d'engagement – Entreprise LAVERRIÈRE,
- Acquisition d'une saleuse pour le CTM – acte d'engagement – Entreprise ARVEL,
- Changement des fenêtres de la Sous-Préfecture – acte d'engagement – Entreprise MCCY,
- Changement des fenêtres de l'appartement de la bibliothèque – acte d'engagement – Entreprise TAVERNIER
- Prolongation bail – Logement de secours sis 62 rue de l'Horloge – Mr André LOTTER,
- Fourniture et pose de panneaux opaques polycarbonate 40 mm – acte d'engagement – Entreprise EDA.

► Informations de Madame COURT :

- 9 septembre 2016 : concert à l'Espace Perdtemps,
- du 9 au 11 septembre 2016 : salon des métiers d'art
- 10 septembre 2016 : fête de la musique à partir de 18 h 15.
- 18 septembre 2016 : parc des Cèdres, la CCPG fêtera ses 20 ans : animations pour les familles.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au :

➤ **LUNDI 3 OCTOBRE 2016 à 18 H 30**

La séance est levée à 20 h 15

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire
Patrice DUNAND



